

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1840.

RAPPORT fait par M. DE PUYDT, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la cession du pont de Stalhille ().*

MESSIEURS,

La commission à laquelle vous avez renvoyé, pour examen, le projet de loi relatif à la cession du pont de Stalhille, m'a chargé de vous faire rapport de son travail.

Le projet a donné lieu à quelques objections de la part de deux membres de la commission qui, ne considérant pas l'abolition du péage du pont de Stalhille comme étant d'un intérêt assez général pour motiver la suppression d'une source de revenu public, ont cru que, dans les circonstances actuelles, ils ne pouvaient y donner leur assentiment : ces objections n'ayant pas prévalu, la commission a adopté le projet à la majorité de trois voix contre deux.

Le Rapporteur,

R. DE PUYDT.

Le Président,

C. COPPIETERS.

(*) La commission était composée de MM. COPPIETERS, président, DONNY, LYS, SIMONS et DE PUYDT, rapporteur.